Service international de recherches

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1998)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen, dont la direction et l'administration sont assurées par le CICR, a de nouveau connu une année d'intense activité.

Le SIR a pour tâche prioritaire de fournir aux anciennes victimes civiles du régime national-socialiste — ou leurs ayants droit — des attestations de leurs persécutions. Il a reçu en 1998 près de 269 000 demandes en provenance de plus de 60 pays, soit plus de 20 000 de plus que l'année précédente, et plus de 274 000 réponses ont été adressées aux requérants. Le souci de donner aux anciens persécutés, très âgés aujourd'hui, des attestations aussi rapidement que possible a également conduit le SIR à poursuivre la numérisation de ses documents, en commençant par le fichier central. Par ailleurs, le SIR a continué à prendre des contacts avec des organisations des pays dont proviennent la plupart des demandes pour établir avec elles des relations de collaboration qui permettent un traitement plus rapide des requêtes.

Pour être en mesure de donner un maximum de réponses positives, il faut pouvoir disposer d'un fonds d'archives aussi complet que possible. Le SIR a donc continué sa quête de nouveaux documents, leur en ajoutant 360 mètres, ce qui représente un total de plus de 23 000 mètres. Il a par conséquent dû aménager de nouveaux locaux, tout en garantissant la sécurité des documents.

Le souci de mettre en lumière tous les aspects encore ignorés de la Seconde Guerre mondiale s'est accru à l'occasion du 50e anniversaire de la fin de celle-ci. Le SIR a ainsi été amené à examiner les conditions qui permettraient de donner au mieux satisfaction à ceux qui veulent entreprendre des recherches historiques, tout en respectant les règles sur la protection des données individuelles et sans freiner le traitement des requêtes adressées par d'anciens persécutés. Le principe de l'ouverture des archives du SIR aux chercheurs ayant été admis par la Commission internationale pour le SIR (l'autorité de contrôle), des contacts ont été pris avec les deux plus grands centres mémoriaux de l'Holocauste, le *Yad Vashem World Center for Teaching the Holocaust,* à Jérusalem, et le *United States Holocaust, Memorial Museum,* à Washington, pour coordonner les actions dans ce domaine. L'informatisation devrait permettre de répondre très prochainement aux exigences de la recherche sans mettre en péril la sécurité des documents.

Enfin, il est apparu que les pays dont proviennent aujourd'hui le plus grand nombre de demandes — le Bélarus, la Pologne, la Russie et l'Ukraine — devraient logiquement faire partie de la Commission internationale pour le SIR, qui est composée actuellement de dix membres. La Commission en a admis le principe et a invité ces pays à participer à sa session annuelle en tant qu'observateurs. La Pologne a déjà introduit sa demande pour devenir membre de la Commission, et le processus d'admission était en cours fin 1998.